# Séance du 9 avril 2015 à 19 heures Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Aujourd'hui, neuf avril deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Mercuès -Salle des fêtes

#### Etaient présents :

49 titulaires dont 10 possédant une procuration 5 suppléants dont 1 possédant une procuration

### TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL **BOISSIERES CABRERETS CAHORS** 

CAILLAC

CATUS

COURS

CIEURAC

CRAYSSAC

**FONTANES** 

**GIGOUZAC** 

LE MONTAT

**LES JUNIES** 

MECHMONT

MONTGESTY

ST CIRQ LAPOPIE

ST DENIS CATUS

**TOUR DE FAURE** 

**MERCUES** 

**PRADINES** 

SAINT GERY

VALROUFIE

LHERM

MAXOU

**FRANCOULES** 

LABASTIDE DU VERT

LAROQUE DES ARCS

LAMAGDELAINE

LABASTIDE MARNHAC

DOUELLE

**ESPERE** 

CALAMANE

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),

M. PARNAUDEAU Willy (tit), M. SEGOND Dominique (tit),

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SIMON Michel procuration de Mme LOOCK Martine (tit), M. MUNTE Serge (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), M. HUREAUX Roland (tit) procuration de Mme RIVIERE Brigitte (tit),

M. TILLOU José (tit), M. DUJOL Jean-Paul (tit)

M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),

M. PEYRUS Guy (tit),

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre

(sup),

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit), M. TREIL Jean (tit) ) procuration de Mme LANES Bénédicte (tit), M. PETIT Jean (tit) procuration de Mme DESSERTAINE Brigitte

(tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),

Mme VALETTE Roselyne (tit), M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit), M. MOLINIE Romuald (tit),

M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup), M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit), Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)

M. NOUAILLES Serge (tit),

M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),

Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

M. REIX Jean-Albert (tit), M. SABOT Aimé (tit),

M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),

M. DIZENGREMEL Ludovic (tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-

Noël (tit),

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD

Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

M. MIQUEL Gérard (tit),

M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),

M. BORIES Olivier (tit),

M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),

M. ANNES Jean-Pierre (tit),

M. HEE Gérard (tit),

### Secrétaire de séance :

**VERS** 

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-18\_09\_04\_15-DE Regu le 15/04/2015

POLE RESSOURCE - Finances

Objet: Vote de la Versement Transport (VT) 2015

A été adopté à l'UNANIMITE

--- V -- --

POLE RESSOURCE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 avril 2015 Rapporteur: Daniel JARRY

Rédacteur : Jean-François LATOUR

Service: Finances

Objet: Vote du taux de Versement Transport (VT)

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n° 73-640 du 11 juillet 1973 modifiée autorisant certaines communes et établissements publics à instituer un versement destiné au financement des transports publics urbains;

Vu les articles L2333-64 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent être assujetties au Versement - Transport (VT) lorsqu'elles emploient plus de 9 salariés.

L'assiette de la cotisation au VT est constituée de la totalité des salaires soumis à cotisations ou de la base forfaitaire lorsqu'elle est applicable.

Les arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2012 et 18 octobre 2013 ont étendu le périmètre de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à 39 communes. Le Périmètre de Transports Urbains (PTU) est réglementairement celui du Grand Cahors.

Afin de financer le réseau de transports urbains sur le territoire, j'ai l'honneur de proposer à notre assemblée conformément à l'annexe 1 ci-jointe :

a- De maintenir le taux de VT à 0,60 % pour les 30 communes issues de la création originelle de la Communauté (fin de l'harmonisation sur 3 ans) ;

b- De fixer le taux de VT à 0,40 % pour les communes « entrantes » depuis le 1er janvier 2013, conformément à l'article L2333-67 du CGCT (2ème année d'harmonisation qui se fait sur 3 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

e Président,

Jean-Marcaway SSOUZE-FAURE

## AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-18\_09\_04\_15-DE Regu le 15/04/2015

Communes membres du Grand Cahors	RAPPEL Taux de VT au 1er janvier 2015	Taux de VT au 1er juillet 2015
Cahors	0,60%	0,60%
Pradines	0,60%	0,60%
Arcambal	0,60%	0,60%
Boissières	0,60%	0,60%
Caillac	0,60%	0,60%
Calamane	0,60%	0,60%
Catus	0,60%	0,60%
Cieurac	0,60%	0,60%
Crayssac	0,60%	0,60%
Espère	0,60%	0,60%
Fontanes	0.60%	0,60%
Francoulès	0,60%	0,60%
Gigouzac	0,60%	500 10000
Labastide-du-Vert	0,60%	0,60%
Labastide-Mamhac	0,60%	0,60%
Lamagdeleine	0,60%	0,60%
Laroque-des-Arcs		0,60%
Le Montat	0,60%	0,60%
Les Junies	0,60%	0,60%
	0,60%	0,60%
Lherm	0,60%	0,60%
Maxou	0,60%	0,60%
Mechmont	0,60%	0,60%
Mercuès	0,60%	0,60%
Montgesty	0,60%	0,60%
Nuzéjouls	0,60%	0,60%
Pontcirq	0,60%	0,60%
Saint-Denis-Catus	0,60%	0,60%
Saint-Médard	0,60%	0,60%
Saint-Pierre-Lafeuille	0,60%	0,60%
Trespoux-Rassiels	0,60%	0,60%
Bouziès	0,20%	0,40%
Cabrerets	0,20%	0,40%
Cours	0,20%	0,40%
Douelle	0,20%	0,40%
Saint Cirq Lapopie	0,20%	0,40%
Saint Géry	0,20%	0,40%
Tour de Faure	0,20%	0,40%
Valroufie	0,20%	0,40%
Vers	0,20%	0.40%